

COMMUNE DE LALIZO**Séance du 16 janvier 2026**

L'an deux mil vingt-six, le seize janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Chades, Conduché, Deschamps, Desfarges et Mmes Chiron, Kahane, Puravet

Excusés : Mrs Pernet et Pesson

Nombre de conseillers :

En exercice : 9

Présents : 7

Date de convocation : 12/01/2026

Date d'affichage : 12/01/2026

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sophie Peynet Bernat, agent communal, a été désignée secrétaire.

Délibération n°20260116_003

Objet : Adhésion à l'assurance chômage

Vu la nécessité de faire régulièrement appel à des agents contractuels,

Vu la situation actuelle de la commune en « auto-assurance »,

Considérant la charge lourde que peuvent représenter les allocations de retour à l'emploi, dans cette situation, lorsque les CDD arrivent à terme,

Considérant la possibilité de verser à l'URSSAF des contributions destinées à la couverture des dépenses relatives au financement de l'assurance-chômage,

M. le Maire propose alors de souscrire à un contrat d'adhésion dont il présente les conditions :

- engagement de 6 ans avec renouvellement par tacite reconduction, sauf dénonciation formulée un an avant la fin du contrat ;
- adhésion pour tous les agents non titulaires et non statutaires ;
- période de carence de 6 mois à compter de la date de signature du contrat

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité et autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Maurice Deschamps

